



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La France renonce à accueillir la Coupe Davis by Rakuten en septembre

Le 16 mars dernier, la FFT a saisi le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) pour faire reconnaître son droit à participer à la procédure de désignation des villes hôtes des « Group Stages » de la Coupe Davis (14 au 17 septembre 2022) dont elle avait été injustement écartée.

Or, depuis le 8 avril, à la suite du désistement d'une ville hôte des Group Stages, la FFT a pu intégrer le processus de désignation des villes hôtes.

La nouvelle procédure mise en place par l'ITF et Kosmos prend en compte les critiques formulées par la FFT dans le cadre de sa procédure devant le TAS, en prévoyant désormais de façon claire et transparente les dates limites applicables pour candidater et les étapes de la procédure. Si la FFT se félicite de constater que l'ITF et Kosmos ont pris en compte ses objections dans ce nouveau processus de désignation et de se voir confortée dans sa position et quant au bien-fondé des arguments qu'elle avait opposés à la régularité de la première procédure, elle déplore d'avoir été contrainte de déposer un recours juridictionnel devant le TAS pour faire valoir ses droits.

Après avoir enfin pu prendre connaissance du cahier des charges complet s'agissant des conditions de participation à la désignation des villes hôtes des « Group Stages » de la Coupe Davis, la FFT a finalement décidé de ne pas déposer de candidature compte tenu des exigences imposées, notamment sur le plan opérationnel et financier, qu'aucun organisateur n'était prêt à accepter.

Sur le plan juridique, ayant été reconnue dans son droit à participer à la procédure de désignation des villes hôtes, la FFT a décidé de retirer ce jour son action devant le TAS puisqu'elle n'a plus d'objet.

La volonté de la FFT de promouvoir et de redynamiser la Coupe Davis est plus forte que jamais. Elle souhaite désormais, dans l'intérêt de cette compétition et du tennis, contribuer à la réflexion sur le format sportif de la compétition et l'évolution de son modèle économique pour plus d'attractivité, dans le cadre d'une gouvernance respectueuse des valeurs et de l'esprit de la Coupe Davis.

France will not host the Davis Cup by Rakuten in September

On March 16, the FFT appealed to the Court of Arbitration for Sport (CAS) to have recognized its right to participate in the bidding process for the designation of the host cities of the Davis Cup Group Stages (September 14 to 17, 2022), from which it had been unfairly excluded.

However, since April 8, following the withdrawal of the host city of the Group Stages, the FFT has been included in the bidding process of designation of the host cities.

The new procedure put in place by the ITF and Kosmos has taken into account the criticisms made by the FFT in the course of its submissions before CAS, by providing clear and transparent deadlines for applications and the stages of the procedure. Although the FFT is pleased to note that the ITF and Kosmos have taken its objections into account in this new bidding process and to have the merits of its arguments confirmed as regards the defects in the original bidding process, it regrets having been forced to file a legal appeal before CAS to assert its rights.

After finally being able to review the complete specifications in the designation of the host cities of the Davis Cup Group Stages, the FFT has decided not to submit a bid in view of the onerous financial and operational conditions which no potential organizer in the French territory was willing to accept.

From a legal point of view, having been recognized in its right to participate in the bidding process for the designation of the Davis Cup host cities, the FFT has decided to withdraw its action before the CAS today since it no longer has any purpose.

The FFT's desire to promote and revitalize the Davis Cup is stronger than ever. In the interest of this competition and of tennis, the FFT wishes to contribute to the reflection on the sporting format of the competition and the evolution of its

economic model to make it more attractive, within the framework of a governance that respects the values and spirit of the Davis Cup.

CONTACT PRESSE

Cédric LAURENT
Tél. : 01 47 43 56 94
claurent@fft.fr

